

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION DE PARTENARIAT
PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE ENTRE LE
CONSERVATOIRE G.FAURE ET
L'ASSOCIATION RESPIRE JAZZ**

Service Culture - Conservatoire
N° 2017-D- 70

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°7 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en tant que conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée entre GrandAngoulême - Conservatoire Gabriel Fauré et l'association « Respire Jazz », La Font des Choux 16620 Montboyer pour la mise en œuvre d'un partenariat pédagogique et artistique.

Article 2 – Le conservatoire et l'association « Respire Jazz » s'associent pour mettre en place une classe de maître par l'intermédiaire de l'artiste compositeur Pierre Perchaud ainsi qu'un concert public à l'issue de cette classe avec « Fox Quartet », le 2 mars 2017.

Article 3 – Le Conservatoire met à disposition le personnel nécessaire à la manifestation et l'enseignant de la classe de jazz participe à l'élaboration pédagogique de la classe de maître. L'association « Respire Jazz » prend à sa charge notamment les coûts de location de la salle, les supports de communication, les rémunérations des artistes et les charges liées au personnel de sécurité.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 16 mars 2017
Publié ou notifié,
Le 16 mars 2017